

Compte rendu Conseil d'école du 06/11/2014

Ecole maternelle les lutins, Le Barp

Engelantes :

Mme Amoros, directrice, cl. 1 (PS)-Mme Vilério, cl. 2(GS)-Mme Micaud, cl.3 (MS-GS)-Mme Mosbach, cl. 4 (MS-GS) ;
Mme Bergeron, cl.5 (PS-MS) ; Mme Ginès, dispositif TPS.

Représentants des parents d'élèves :

AAPE : Mmes Ramos, Cartier ; M. Miguel.
FCPE : Mmes Charvin, Corbillon, Larget ; M. Pradier, M. Paquignon.

Mairie :

Mme Laluque, adjointe chargée des affaires scolaires.
M. Bourvon, responsable des locaux scolaires.
Mme Gonçalves, responsable des TAP.

Excusées :

Mme Birou, IEN Arcachon Sud ; Mme Boué, enseignante cl. 6 (PS-MS)

Avant le début de la réunion du conseil d'école, M. Paquignon demande l'autorisation de soumettre à l'assemblée du CE le courrier d'une motion concernant le RRS adressée au DASEN : demande acceptée.

De même Mme Laluque demande à ce que le sujet des TAP soit abordé en premier afin que Mme Gonçalves puisse être libéré rapidement : demande acceptée.

I. LES TAP

Les parents d'élèves souhaitent connaître l'organisation et les contenus proposés dans les TAP. Mme Gonçalves précise que les activités proposées aux enfants sont celles qu'ils ont réclamées en amont (danse, constructions, motricité, évell musical etc.) Pas de projet commun à tous comme cela avait été décidé au départ pour répondre au mieux aux besoins des enfants. Chaque groupe classe est encadré par un binôme animateur + Atsem :

	Classe 1	Classe2	Classe3	Classe 4	Classe 5	Classe 6
Personnes responsables	Atsem de la classe 3 Atsem de la classe 1	- Mme Gonçalves seule 2 jours par semaine - +l'Atsem de TPS les 2 autres jours + Jennifer	- animatrice : Jennifer -Atsem de TPS	- animateur : Cyril - Atsem de la classe	PS : Tap sleste avec une atsem MS : Animatrice Emille Atsem classe 2	

Mme Amoros ajoute que l'organisation des TAP a été différenciée, en accord avec Mme Barthe responsable des TAP pour les écoles de la commune, en TAP « sleste » et « TAP Activités » ce qui permet aux élèves qui font la sleste de passer du temps scolaire en temps TAP sans devoir être réveillés.

Les élèves de la PS1 restent dans leur classe, les élèves des PS/MS 5 et 6 sont conduits à leur réveil en salle de bibliothèque. Mme Gonçalves annonce que l'effectif moyen global des enfants accueillis dans les TAP est de 115 élèves.

Mme Amoros énumère la liste des locaux qui sont à disposition des TAP :

- Les deux salles des préfabriqués (anciennement APS)
- Accueil périscolaire local neuf (2 salles sur 3)
- Petite salle de Jeu de l'école
- Grande salle de Jeu (uniquement quand le parcours de motricité n'est pas installé par les enseignantes)
- La bibliothèque de l'école (pour les PS/MS des TAP sleste)
- La Classe n°1

Mme Amoros demande la mise en place de la charte d'occupation des locaux comme cela est exigé : elle la communiquera pour la porter à la signature de chacune des parties concernées Mairie/TAP/Ecole.

Les parents d'élèves élus déplorent le cas de la classe n°2 : le responsable reste seul avec 25 enfants, cela ne les rassure pas quant à la sécurité de chacun, notamment en cas d'évènement imprévisible (chute, enfant malade etc...).

Mme Gonçalves : informe les parents que comme il n'y a pas de PEDT (Projet Educatif Territorial) dans la commune et donc pas de quotas du taux d'encadrement comme il peut y en avoir en périscolaire ; lundi/jeudi = 8 adultes ; mardi /vendredi 10 adultes.

Mme Lалуque : précise qu'un PEDT est un document qui doit être initié par la mairie mais qui concerne toute la communauté éducative. Pour l'élémentaire, il sera peut-être prévu pour 2015-2016, pour la maternelle il ne semble pas à la mairie nécessaire d'en mettre un en place.

M. Pauglignon : réitère ses inquiétudes malgré tout concernant le taux d'encadrement demandant à Mme Lалуque s'il n'y a pas possibilité d'employer une personne supplémentaire.

Mme Lалуque : il y a déjà 27 animateurs sur la commune, la mairie n'a pas les finances pour créer un nouvel emploi et il n'est pas envisageable d'embaucher quelqu'un pour seulement 6h par semaine comme le suggère M. Pradier.

Mme Amoros : souligne le réel besoin d'avoir une personne pouvant faire office de remplaçant en cas d'absence des animateurs, pour compléter le temps TAP de Mme Gonçalves et les absences maladie et/ou formation des ATSEM.

Mme Lалуque : Informe que deux animateurs viennent d'être recrutés pour cela.

II. Règlement Intérieur de l'école

Il est entendu de modifier les horaires et d'indiquer sous la forme d'un tableau, les différents temps de la journée de l'élève en précisant la responsabilité sous laquelle ils s'exercent.

III. La restauration scolaire

Mme Lалуque est sollicitée pour répondre aux questions des parents d'élève concernant le fonctionnement de la Carte +. Elle indique que désormais seul le badge pour l'APS est nécessaire (celui pour la cantine est inutile).

Carte +

En septembre, Carte + n'a pas été mis en fonctionnement dès la rentrée pour permettre aux parents de se familiariser avec ce nouveau logiciel. Ainsi, ceux qui n'avaient pas inscrit leur enfant à la cantine n'ont pas eu à régler la somme de 4€.

Il n'en a plus été de même en octobre.

Réservation des repas

Les repas doivent être réservés 10 jours à l'avance : passé ce délai, il n'est plus possible d'inscrire votre enfant.

Votre enfant pourra être admis au repas mais vous réglerez alors la somme de 4€.

Mme Mosbach demande si un autre moyen ne pourrait pas être trouvé pour sensibiliser les parents en cas d'oubli, trouvant que facturer 4€ le repas pénalise réellement les familles en situation difficile. Mme Amoros appuie cette remarque en précisant que c'est la première année qu'un si petit nombre de parents offre leur participation à la coopérative scolaire.

Mme Lалуque justifie cette décision communale par la nécessité d'instaurer des règles et de les maintenir pour éviter les abus. Chaque repas non réservé doit être commandé le jour même par la mairie à la Sogeres qui se rend alors à l'école pour le livrer.

Absences et sorties scolaires

Mme Lалуque : l'école informe la mairie lorsque des classes sont en sortie : les repas ne sont donc pas facturés aux familles des classes concernées. Si une erreur de facturation se produit, les familles doivent le signaler à la mairie.

Pour ce qui est des absences dont le motif est recevable, il ne faut pas hésiter également à se rendre à la mairie pour ne pas avoir à payer le repas.

Augmentation des tarifs

Les parents d'élèves souhaitent connaître la raison de l'augmentation des tarifs de restauration scolaire, APS et CLSH.

Mme Lалуque trouve que le conseil d'école n'est pas le lieu approprié pour justifier cette augmentation mais invite tous ceux qui le veulent à prendre rendez-vous avec elle à la mairie.

Cependant les parents insistent, précisant qu'ils ne veulent pas de justification mais plutôt une explication.

Mme Lалуque les informe alors que chaque repas est acheté par la mairie environ 3€ et donc, que le prix réel n'est pas facturé aux familles ; il n'y avait pas eu d'augmentation depuis longtemps.

IV. Sécurité

Mme Amoros reprend la liste des travaux demandés à la mairie.

Ont déjà été réalisés les travaux visant à sécuriser l'entourage du jeu de cour.

Mme Lалуque en profite pour annoncer que le déplacement du jeu de cour en zone herbeuse ainsi que le revêtement de réception vont être portés au budget 2015.

Restent à faire les travaux dans les classes, certains étant assez urgents. La liste est communiquée à M. Bourvon.

Ainsi, parmi les plus urgents :

Dortoir des classes 5 et 6 : le projet d'agrandissement n'avait pas prévu l'équipement en rideaux occultants de la salle fonctionnant cette année comme un dortoir, initialement prévu comme bibliothèque. L'école a fait l'acquisition de rideaux avec le budget de la coopérative scolaire ; ils ne répondent pas aux normes anti-feu et ne seront donc pas installés.

M. Bourvon précise que les changements d'affectation des salles expliquent ces difficultés.
Mme Amoros justifie ces remaniements par la nécessité de répondre aux besoins réels de l'école, notamment avec la création du dispositif TPS qui a conduit à une réaffectation des salles.

M. Bourvon comprend tout à fait et va intervenir auprès de la personne responsable au sein de la commission de sécurité afin de trouver une solution.

Une liste des autres demandes de travaux est communiquée à M. Bourvon.

Parking : les parents d'élèves trouvent que le manque de place du parking rend dangereux les arrivées et les départs.
Mme Lalouque annonce que pour le moment aucune extension n'est prévue ; pour ce qui est du trottoir impraticable à cause de la haie mal entretenue d'un particulier et des voitures dont l'avant empiète trop sur le passage, elle informe que le problème a été résolu : la mairie a sommé la personne concernée de tailler sa haie (cela a été fait) et l'implantation de plots marquera les limites du trottoir par rapport aux places de stationnement.

PPMS : les enseignants ont rempli la partie du dossier qui les concerne. Mme Amoros transmet l'original du document à Mme Lalouque pour que la mairie remplisse les rubriques qui relèvent de sa responsabilité et procède notamment à l'équipement de l'école en cas de confinement (stock d'eau, trousse de secours...)

Surveillance de la pause méridienne : les parents d'élèves demandent comment est assurée la surveillance de la pause méridienne dans la cour. Mme Amoros informe que 2 animateurs de l'APS ont été mis en poste par la mairie.

Communication mairie / école : Mme Amoros relève les soucis de communication entre la mairie et l'école (courriers ou mails non reçus) et demande quelle procédure pourrait résoudre ces difficultés. Mme Lalouque préfère que les messages lui soient adressés sur son mail personnel afin qu'elle puisse les transmettre aux personnes concernées et qu'elle lui fasse un retour.

V. Sorties scolaires

Mme Amoros présente les dates des sorties « mini concerts » entrant dans le cadre du Projet d'école :

14 octobre : classes 2, 3, 4, 5

5 décembre : classes 1, 5 et 6

24 mars : classes 2, 3, 4 et 5

19 mai : classes TPS, 1 et 6

Le projet « Tutorat de lecture » est reconduit : 3 visites seront faites par des élèves de CE2 d'Hauereuls pour lire des histoires préparées aux élèves de la maternelle ; la 4^{ème} et dernière visite sera faite par les élèves de la maternelle dans l'école d'Hauereuls au cours du mois de juin.

La date de la kermesse a été retenue pour le vendredi 29 mai 2015.

Mme Amoros s'inquiète d'avoir essuyé un refus de la part de la mairie quant à sa demande, en cas de sortie scolaire à la journée, d'intégrer parmi les accompagnants, un personnel de la cantine ; en effet, sachant que ces jours-là l'effectif restant à la cantine est réduit et demande moins d'encadrement : il n'y a qu'un seul service. Cela a toujours été autorisé les années précédentes.

Mme Mosbach exprime alors son incompréhension d'un tel refus : elle rappelle combien ces sorties sont accidentogènes et que pour la sécurité des enfants, les enseignantes souhaitent être accompagnées par des personnes connaissant les élèves sachant gérer et s'occuper d'un groupe, d'où la demande de l'école qui de son point de vue a été refusée sans raison valable.
Mme Lalouque maintient son refus pour cette année.

A propos des attestations d'assurances scolaires, M. Pradier demande s'il ne serait pas possible qu'un échange se fasse entre mairie et école pour éviter que l'attestation d'assurance soit demandée deux fois aux familles.

Les enseignantes et Mme Lalouque expliquent que ce sont deux gestions différentes avec des fonctionnements indépendants. Le traitement des dossiers est déjà suffisamment lourd pour ne pas ajouter une multiplicité des photocopies ; il ne semble pas qu'il soit si contraignant que cela pour les parents de fournir 2 photocopies.

A la question de M. Paquinon au sujet de l'inscription aux TAP sur Carte +, Mme Lalouque informe qu'il sera prévu en 2015 une modification du logiciel Carte + permettant aux familles d'inscrire leurs enfants aux TAP par Informatique.

Fin de séance : 20h40

Secrétaires : Enseignant, Mme Ginès :

Parents, Mme Charvin :

Directrice : Mme Amoros :

NB : L'ordre du jour n'ayant pu être respecté, les renseignements portant sur les effectifs de l'école et la répartition seront portés en annexe à ce compte-rendu, de même que la motion à propos du maintien du RRS adoptée en début de séance.

